

## FIXANT LE CALENDRIER ÉLECTORAL

Pour le renouvellement complet des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val de Marne

### Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, (UPEC)

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** le décret n°2011-595 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des usagers au sein des instances de représentants des usagers de la fonction publique de l'Etat ;
- VU** la décision cadre en date du 13 avril 2023 portant sur les modalités techniques d'organisation du vote électronique en vue des scrutins organisés au sein de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** les statuts de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Droit de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-UPEC-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
- VU** l'avis du Comité électoral consultatif en date du 05 février 2024 ;



### ARTICLE 1 :

Les opérations électorales en vue du renouvellement complet des représentants des usagers au Conseil de gestion de l'UFR de Droit se dérouleront selon le calendrier suivant :

Affichage des listes électorales	<b>Au plus tard le lundi 26 février 2024</b>
Date butoir de réception des candidatures et, le cas échéant, des professions de foi	<b>Au plus tard le vendredi 08 mars 2024 à 16 heures 00</b>
Séance du comité électoral consultatif en cas d'inéligibilité	<b>Au plus tard le mardi 12 mars 2024</b>
Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales pour les personnels ou usagers dont l'inscription sur les listes n'est pas automatique mais subordonnée à une demande leur part	<b>Au plus tard le mercredi 13 mars 2024</b>
Scellement de l'urne	<b>Lundi 18 mars 2024</b>
<b>PÉRIODE DE VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : DU MARDI 19 MARS 2024, 10 HEURES 00 AU MERCREDI 20 MARS 2024, 16 HEURES 00</b>	
Clôture des opérations de vote et dépouillement	<b>Mercredi 20 mars 2024 à partir de 16 heures 30</b>
Proclamation des résultats	<b>Au plus tard le vendredi 22 mars 2024</b>

Ouverture de la période de recours contentieux	<b>À compter de la proclamation des résultats</b>
--	---

## ARTICLE 2 :

Le directeur et la responsable administrative de la composante sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Créteil, le 06 février 2024*

**Le Président de l'Université**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**